

Gbagbo acquitté, incertitude en Côte d'Ivoire

L'ex-président a été innocenté par la Cour pénale internationale, alors qu'approche la présidentielle de 2020

Libérés! Libérés!» Eric a du mal à se faire entendre au milieu des cris et des coups de sifflet, témoignages sonores de la liesse qui en un instant a envahi Yopougon, immense commune d'Abidjan considérée comme un fief de Laurent Gbagbo. Chez «Tantie Margot», ils étaient comme lui peut-être trois cents à s'être massés, les yeux et les espoirs tournés vers La Haye où se tenait, mardi 15 janvier, l'audience tant attendue de la Cour pénale internationale (CPI).

Alors, lorsque le juge Tarfusser a rendu la décision d'acquiescement et ordonné la libération de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé, les deux accusés les plus célèbres de Côte d'Ivoire, Eric et ses amis ont chaviré. «*Nous avons la victoire! La Côte d'Ivoire a la victoire! L'Afrique a la victoire! C'est une victoire de la vérité sur le mensonge! De la résistance sur l'impérialisme!*», s'époumone ce fonctionnaire de 40 ans qui préfère taire son patronyme et son emploi exact «*pour éviter des représailles dans son service*».

«*Cela va alléger l'atmosphère*», prédit Jérôme, son ami commerçant, qui améliore le quotidien de «*petites débrouillardises*»: «*Cela fait plus de sept ans qu'on les poursuit et que rien n'est fait contre l'autre camp, alors au pays tout le monde se dit qu'il est mieux qu'on les relâche et que l'on aille à la réconciliation.*»

«La vérité s'impose»

Dans la joie qui s'exprime, il y a une part de revanche sur l'histoire. Sur la rébellion déclenchée en 2002 contre le pouvoir qu'occupait M. Gbagbo et assimilée, par ses partisans, à une agression étrangère. Sur la guerre quasi ouverte avec Paris. Sur l'affront qu'a représenté son arrestation en avril 2011 par les troupes ralliées à Alassane Ouattara, président élu, et appuyées par l'armée

française, suivie de son transfert sept mois plus tard devant la justice internationale qui le poursuit pour crimes contre l'humanité durant la crise post-électorale de 2010-2011. Revanche enfin sur la justice qui, en Côte d'Ivoire, s'applique à une seule partie du conflit lorsque l'autre s'octroie tous les postes de pouvoir.

Dans cette ferveur, il y a aussi l'espoir que la libération – encore attendue dans les faits mercredi matin – de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé, leader des Jeunes Patriotes et ex-ministre, ouvre la voie, sur place, à une nouvelle ère politique. «*La vérité s'impose aujourd'hui au monde*

entier. Gbagbo Laurent est innocent. Blé Goudé est innocent (...). Depuis le début, nous disons que la réconciliation ne peut pas se faire sans Laurent Gbagbo. Maintenant que la CPI l'a libéré, il faut qu'il rentre chez lui et réalise cette réconciliation», a aussitôt réagi Simone Gbagbo, la première épouse de l'ancien chef de l'Etat.

«*Il va d'abord rejoindre les siens [très vraisemblablement en Belgique où résident sa seconde épouse et leur enfant] puis il contribuera à la paix, ce qui est impossible tant qu'une partie se sent frustrée*», ajoute Assoa Adou, le secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI), le parti fondé par M. Gbagbo, refusant cependant d'aborder pour l'heure les conséquences possibles de ces libérations sur le jeu politique local.

Il y a un mois, un proche de l'ex-président, déjà sûr de cette issue, annonçait «*un atterrissage en douceur de deux ou trois mois en Europe*» avant un retour dans son pays. «*Par son retour, il peut faire*

Selon un proche de l'ex-président, l'engagement politique est

«maladivement inscrit dans son ADN»

basculer Abidjan, mais il ne veut pas de ça», relatait la même source, tout en confirmant que l'accusé poursuivrait son engagement politique, jamais cessé au demeurant, tant celui-ci est «*maladivement inscrit dans son ADN*». Avec quelles ambitions? C'est la question la plus épineuse.

La vigueur et la fréquence avec lesquelles le mot «*réconciliation*» est employé attestent que celle-ci n'a jamais abouti politiquement. Au contraire: de nouvelles tensions sont apparues ces derniers mois alors que la présidentielle,

prévue en 2020, pointe à l'horizon. L'alliance politique nouée depuis 2005 entre Alassane Ouattara et l'ancien président Henri Konan Bédié pour conquérir le pouvoir vole chaque jour un peu plus en éclats. Ce dernier reproche notamment au chef de l'Etat en exercice de ne pas respecter les termes de leur union sur le choix du candidat à la future présidentielle.

Pour revenir aux affaires, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire d'Henri Konan Bédié décidera-t-il alors de s'unir avec le FPI de Laurent Gbagbo? Il est trop tôt pour le dire mais les deux partis ont engagé des discussions dans cette optique.

Caillou dans la chaussure

Autre nuage dans le ciel de M. Ouattara: la rupture avec Guillaume Soro, l'ancien patron de la rébellion aujourd'hui président de l'Assemblée nationale, mécontent de ne pas être le successeur désigné par M. Ouattara. «*Le divorce n'est pas encore acté mais on est déjà au stade de la séparation de corps*», euphémise l'un des proches de M. Soro.

En août 2018, pour «*renforcer la cohésion nationale*» mais aussi décrier le climat politique, le chef de l'Etat avait décrété une amnistie pour près de 800 personnes – la plus symbolique étant celle de Simone Gbagbo. Signe de sa place particulière, Laurent Gbagbo avait été tenu à l'écart de cette mesure de clémence en raison d'une condamnation à 20 ans de prison pour «*crimes économiques*». Alors qu'advient-il s'il venait à reposter le pied en Côte d'Ivoire? «*On ne l'arrêtera pas forcément mais la menace sera là*», assurait avant l'acquiescement une source sécuritaire, tout en concédant le risque de la mettre à exécution.

En détention comme en liberté, Laurent Gbagbo est un caillou dans la chaussure du pouvoir. A l'approche de cet acquiescement qualifié de «*non-sens*» par Jean-Paul Benoit, l'avocat de l'Etat-ivoirien, Alassane Ouattara et les

siens ont tenté de faire comme si de rien n'était. Le président a joué l'apaisement devant les diplomates en assurant qu'«*il ne se passera rien en 2020*». Convoquant la mémoire des «*3 000 victimes qui ne sont pas mortes dans un tremblement de terre*», Ally Coulibaly, ministre et vieux compagnon de route de M. Ouattara, estime que «*Laurent Gbagbo acquitté et libéré, le ciel ne nous tombera pas sur la tête*». Cependant, prévient-il, «*si certains rêvent de rejouer le match de 2010, ils trouveront face à eux un Etat faisant en sorte qu'il n'y ait plus d'impunité en Côte d'Ivoire*».

Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo, qui seront respectivement âgés de 86 et 75 ans en 2020, tenteront-ils un retour aux affaires? Le scénario est envisageable. Selon l'un de ses confidents, Alassane Ouattara, qui aura alors 78 ans, ne souhaite pas concourir mais, si les deux autres se présentent, «*c'est certain, il ira*». ■

CYRIL BENSIMON

Comment le dossier de l'accusation s'est lentement effondré

En dépit de ses 82 témoins, le procureur n'a « pas démontré qu'il y avait un plan pour maintenir Laurent Gbagbo au pouvoir », selon les juges

LA HAYE - *correspondance*

C'est en prison que Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont connu leur première nuit d'acquittés. Dès la fin de l'audience à la Cour pénale internationale (CPI), mardi 15 janvier, quelques minutes après avoir été blanchis de crimes contre l'humanité, l'ex-président ivoirien et son ancien ministre tombaient dans les bras l'un de l'autre. Mais leur mise en libération a été suspendue, le temps pour le procureur de préparer un éventuel recours.

Ce 15 janvier, il n'a fallu que quelques minutes pour que le puzzle de l'accusation s'effondre. « *Le procureur n'a pas démontré qu'il y avait un plan commun pour gar-*

der Laurent Gbagbo au pouvoir [lors de la présidentielle de 2010 face à Alassane Ouattara] », a lu le président de la chambre de première instance, Cuno Tarfusser. Il n'a pas démontré que « *les crimes ont été commis en vertu d'une politique d'Etat ciblant la population civile* », et il n'a pas démontré que « *par leurs discours, les accusés ont incité au crime* ».

La décision, rendue à la majorité des trois juges, provoque un curieux flash-back. En 2013, d'autres juges avaient refusé de mettre en accusation Laurent Gbagbo. Ils avaient ordonné au procureur de revoir son enquête, soulignant les mêmes faiblesses qui ont conduit à l'acquittement prononcé le 15 janvier. Et lorsque l'ancien président ivoirien a fina-

lement été renvoyé en procès, il avait déjà passé dix-huit mois dans la prison de la CPI.

C'est Eric MacDonald qui a conduit le procès pour l'accusation. Le substitut du procureur n'a pourtant pas brillé par ses faits d'armes à la Cour, comptant à son passif l'acquittement – déjà – d'un milicien congolais et la condamnation au rabais d'un second. Le 26 janvier 2016, il ouvrait pourtant le procès de l'ex-chef d'Etat et de l'ancien ministre.

Timides repentis

Il veut alors prouver que Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont mis sur pied un plan ciblant les civils favorables à Alassane Ouattara, l'actuel président ivoirien, dans l'objectif de conserver le pouvoir. Croyant à tort conforter sa thèse, et malgré les incitations des juges, le procureur a tout au long du procès minimisé le rôle de la rébellion des Forces nouvelles, soutien d'Alassane Ouattara.

Le dossier s'est lentement effondré avec l'audition des témoins-clés de l'accusation. Ceux qui étaient proches de Laurent Gbagbo pendant la crise sont devenus à la barre de timides repentis. Leurs récits, dont celui de l'ex-chef d'état-major Philippe Mangou, ont alimenté la thèse de la défense, revisité les luttes intestines des forces ivoiriennes, mais n'ont rien dit de l'existence d'un cercle ayant mis en place un plan ciblant précisément les civils.

Et lorsque le procureur a conclu l'audition de ses 82 témoins en

janvier 2018, les juges lui ont suggéré de reformuler ses accusations. Mais Eric MacDonald a maintenu tout de sa ligne et de son dossier. Les avocats de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, qui, à cette étape, auraient dû présenter leurs témoins à décharge, ont demandé l'acquittement.

Peu après l'arrestation de Laurent Gbagbo, le 11 avril 2011 à Abidjan, le procureur de la CPI avait demandé qu'il ne soit pas relâché, avait révélé *Mediapart* en octobre 2017. Or à l'époque, la Cour n'avait délivré aucun mandat d'arrêt contre Laurent Gbagbo et le procureur n'avait pas encore compétence pour enquêter. Ce n'est qu'en octobre 2011 qu'il a obtenu le feu vert des juges pour conduire son enquête. Pendant la

crise, Paris avait œuvré pour obtenir l'envoi de Laurent Gbagbo à la CPI s'il refusait de laisser le pouvoir à Alassane Ouattara.

Comment cette affaire a-t-elle tourné au fiasco? Elle est née d'une instrumentalisation de la Cour, à laquelle l'ex-procureur Luis Moreno Ocampo s'est plié, croyant travailler à la réconciliation du pays. Elle s'est poursuivie sans solide stratégie pénale, avec beaucoup d'amateurisme, de l'enquête jusqu'au procès. Ce sont les mêmes faiblesses qui avaient conduit au non-lieu en faveur du président kényan Uhuru Kenyatta, en 2014, et à l'acquittement de Jean-Pierre Bemba, l'ex-vice-président congolais, en juin 2018. ■

STÉPHANIE MAUPAS